

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2026-04/49C

## **Objet : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026.**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Conseil :</b>	37	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	35*
<b>En exercice :</b>	37		<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	31		<b>Abstention :</b>	0*

\* Sauf pour le Budget Principal

### Présents :

Sophie ALCARAZ, Sylvie BEAULIEU, Serge BENET, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Carole DEL POSO, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Alain GIRBAL, Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Pascal RENAUD, Guillaume RICHER, Katia ROMAGOSA, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Adeline SERRET-SUMALLA, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Pierre THOLLET, Frédéric TOMASINI, Sylvie TORRES.

### Absents excusés ayant donné procuration :

Benoît ARMEN donne pouvoir à Myriam DARDENNE  
Alison BALESTRIERI donne pouvoir à Adeline SERRET-SUMALLA  
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Jean ROMEO donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX

### Absents excusés :

Thierry LOPEZ, Thierry SIRVENTE.

### Secrétaire de séance

Jean-Jacques THIBAUT

### Date de convocation :

22 avril 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

Conformément aux articles L 2311-1 et suivants et L 2312-1 et suivants du CGCT applicables aux établissements publics de coopération intercommunale relatifs aux budgets des collectivités et aux modalités de leur adoption, il convient de voter les budgets primitifs (budget principal et budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des zones d'activités de Sud Roussillon ...) pour l'année 2026.

Entendu les différents projets de budgets primitifs proposés pour l'année 2026,

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **DIT QUE** le vote se fera par chapitre et par opération ;

↳ **ADOpte** le budget primitif du budget annexe de l'eau pour l'année 2026,

↳ **ADOpte** le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2026,

↳ **ADOpte** les budgets primitifs des budgets annexes des zones d'activités économiques pour l'année 2026,

↳ **ADOpte** le budget primitif du budget annexe GEMAPI pour l'année 2026,

↳ **ADOpte** le budget primitif du budget annexe « Développement activités économiques » pour l'année 2026,

↳ **ADOpte** le budget primitif du budget principal pour l'année 2026, **AVEC 32 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Claudette GUIRAUD, Marie-Claude PADROS et Frédéric TOMASINI),**

↳ **DIT QUE** les documents budgétaires sont joints à la présente délibération ;

↳ **CHARGE** le président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

